abaissé à 60 ans. A preuve, une carte de souhaits de Noël que j'ai reçue aujourd'hui d'un couple de ma circonscription. Celui qui a signé cette carte dit: J'espère qu'en 1971, on accordera la pension de vieillesse aux personnes de 60 ans, puisqu'à 48 ou 50 ans, on ne peut plus travailler. Les personnes agées sont trop vieilles pour obtenir du travail.

Monsieur l'Orateur, c'est malheureusement trop vrai! Il arrive très souvent que des personnes qui perdent un emploi qu'elles ont occupé pendant 20 ou 30 ans soient congédiées à cause de la mécanisation. Ce ne sont pas elles qui sont responsables de la mécanisation, mais à cause du progrès, la mécanique remplace de plus en plus l'homme et, automatiquement, ces personnes qui avaient un emploi se retrouvent sans revenu, incapables de subvenir à leurs besoins. Et lorsqu'elles se présentent sur un autre chantier de travail, on leur pose tout simplement la question: Quel âge avez-vous? J'ai 50, 52 ou 55 ans. Alors, elles reçoivent la réponse suivante: Vous êtes trop vieux pour être à notre service. Ces gens sont donc trop vieux pour travailler dans l'industrie et trop jeunes pour recevoir la pension de sécurité de la vieillesse. Ils sont donc dans une situation très difficile.

Il y a déjà quelques années, lorsque nous préconisons que l'âge de la pension devrait être abaissé de 70 à 65 ans, nous passions pour des gens aux idées trop avancées. Il n'était pas normal qu'on abaisse l'âge de l'admissibilité à la pension, parce que cela ne représentait pas la pensée de ceux qui avaient la responsibilité de l'administration.

Or, dans certaines provinces que je ne nommerai pas, les gouvernements provinciaux ont voulu assurer un peu plus de sécurité aux personnes âgées, et ils ont commencé à leur accorder une forme de pension qui pouvait suppléer à celle qui est versée par le gouvernement central, et ce à un âge moins avancé, c'est-à-dire à 65 ans.

Après quelques années, le gouvernement central en est venu à la conclusion qu'il était normal d'abaisser l'âge d'admissibilité à la pension à 65 ans, et cela a été accepté dans son ensemble par toute la population et par tous les

A mon sens, il serait avantageux, en 1970, d'abaisser à 60 ans l'âge d'admissibilité à la pension de vieillesse, afin de permettre aux jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail de faire bénéficier la société de leurs connaissances. Au fait, ils sont plus en mesure que les personnes âgées de rendre des services à la société, et il serait avantageux pour celle-ci que ces jeunes prennent la place des personnes plus âgées et qu'on permette aux personnes de 60 ans ou plus de quitter leur emploi tout en étant assurées de leur sécurité pour les quelques années qu'il leur reste à vivre.

• (9.30 p.m.)

Or, monsieur l'Orateur, il y a une chose que l'humanité et particulièrement les députés devraient se souvenir: c'est que l'homme ne change pas. Il est plus facile pour une personne âgée de demeurer à ne rien faire, sans être sujette à toutes sortes de caprices, qu'une personne plus jeune.

Lorsqu'on est jeune, on déborde d'énergie, et si l'on n'est pas occupé à faire de bonnes choses, on utilisera

son énergie pour en faire de moins bonnes.

Quant aux personnes âgées, elles ont mûri et appris à être plus réfléchies. Elles peuvent, en toute tranquillité, sans crainte pour leur salut, demeurer inactives et la société ne s'en portera pas plus mal.

Mais il reste un autre point sur lequel je voudrais appeler l'attention de la Chambre. C'est que même à 60 ans, toutes les personnes de nos villes ou villages qui ne sont pas totalement usées par le travail pourraient quand même s'occuper à embellir les propriétés.

J'ai vu, dans ma circonscription, des personnes à qui j'avais conseillé de céder leur ferme à leurs fils avant que ceux-ci ne prennent le large, aller vivre au village. Je leur conseillais d'acquérir une propriété et de l'entretenir, afin d'égayer le village et de le rendre attrayant pour

ceux qui le visitaient ou y vivaient.

Je pourrais citer nombre d'exemples de gens qui ont suivi nos conseils et qui, aujourd'hui, sont heureux de vivre dans des milieux où ils sont non pas totalement inactifs, mais donnent aux autres le désir de se rendre utiles dans leur milieu, d'entretenir leurs demeures, où il y a des parterres ou un petit jardin, et qui montrent à la jeunesse comment, à n'importe quel âge de la vie, on peut utiliser son temps d'une façon intelligente.

Il serait sage qu'on modifie quelque peu cette formule de sécurité de la vieillesse afin d'assurer aux personnes âgées un revenu qui ne leur soit pas enlevé partiellement par des impôts qui les empêchent de satisfaire à leurs

besoins.

Je suis de l'avis de l'honorable député de Red Deer (M. Thompson), que j'écoutais tout à l'heure attentivement et qui disait ceci: Les Canadiens ne devraient pas être obligés de payer de l'impôt sur un revenu inférieur à \$3,000. Au fait, si l'on considère ce qu'il en coûte en 1970 pour entretenir un foyer et vivre convenablement, le montant de \$3,000 est loin d'être exagéré.

Deuxièmement, les personnes qui doivent vivre dans des foyers pour personnes âgées devraient pouvoir vivre

sans faire appel à la charité publique.

Je rends visite aux personnes âgées chaque semaine. J'ai l'occasion d'aller les saluer, de parler avec elles parce que je considère que c'est mon devoir de le faire. La seule consolation, pour plusieurs d'entre elles, est de recevoir la visite d'un représentant du peuple qui va réellement se pencher sur leurs problèmes afin de connaître davantage leur situation et faire les instances qui s'imposent.

Demain, lorsqu'on lira dans les journaux les instances que certains députés ont faites, entre autres les miennes, il s'en trouvera pour dire: Les députés ont pensé uniquement à la sécurité de la vieillesse, alors que les jeunes

ont également des besoins à satisfaire.

On se demandera comment il se fait qu'on les ignore.

Au mois d'octobre 1970, à l'occasion du discours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, nous avons justement pensé aux jeunes familles, lorsque nous avons présenté un amendement à l'effet que les allocations familiales devaient être augmentées afin de permettre aux jeunes foyers de jouir d'un revenu supplémen-

taire pour faire face à leurs obligations.

De plus, au Canada, plus particulièrement dans la province de Québec, il existe des personnes isolées qui souffriront peut-être du fait que nous négligeons de parler en leur faveur. Je pense aux veuves âgées de 60 ou de 65 ans qui ont des responsabilités familiales et qui ont besoin d'un revenu pour faire face à leurs obligations. Ces personnes nous écrivent de temps à autre pour nous demander de penser à leur sort, afin que le Canada puisse leur assurer un revenu minimum correspondant aux possibilités que le Canada peut offrir.